

## Réunion du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le six juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 30/05/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, , GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné procuration à Thierry CHARRET) ; KURAST Xavier (a donné procuration à Lionnel THOMAS) ; JAMET Jérôme (a donné procuration à Christophe LECLERC)

M.GUIGNARD Sébastien, a été désigné comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°39/2023**

### **Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE de maintenir** les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

**DÉCIDE** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

**AUTORISE** le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

**ADOpte à l'unanimité** la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.  
CHAZEMAIS, le 7 juin 2023  
Le Maire, M. LECLERC Christophe

